

repères

JUILLET 2014

PÉRIODIQUE D'ALTERRE BOURGOGNE

n°65

Éducation à l'environnement
et au développement durable :
TOUS CONCERNÉS !

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : TOUS CONCERNÉS !

ÉDITO

L'éducation à l'environnement et au développement durable, sujet jusqu'à présent peu visible dans le débat public, s'est vue depuis plusieurs mois projetée sur le devant de la scène politique : tout d'abord, grâce à l'organisation, en mars 2013, des Assises nationales qui lui étaient consacrées. L'objectif était de mieux faire connaître l'EEDD et d'aider à structurer cette thématique porteuse de changement. Par ailleurs, une table ronde consacrée à l'EEDD était inscrite à la deuxième conférence environnementale organisée par le Gouvernement. Ceci a permis un portage de niveau présidentiel faisant de cette discipline un levier puissant vers un développement soutenable. Enfin, quelques mois plus tard, le Conseil économique, social et environnemental remettait au Premier ministre un avis faisant état des mesures à mettre en œuvre pour voir l'EEDD se développer pour tous, tout au long de la vie.

Aujourd'hui, Alterre présente un premier Repères sur le sujet. Il s'agit de hisser l'EEDD à la hauteur des enjeux et de mettre en avant certaines recommandations. Les manières de faire et les compétences sont disponibles. Ce numéro de Repères s'en fait l'écho à travers des expériences et des initiatives qu'il met en lumière. Il me reste à souhaiter que les volontés se renforcent et se traduisent en actes, à titre individuel mais aussi dans le cadre de politiques publiques. Les territoires bourguignons emboîtent ainsi le pas de l'action nationale afin que de nombreux projets multi-partenariaux voient le jour !



Jean-Patrick Masson
Président



Le développement durable appelle des transformations importantes de notre société, à prendre en charge individuellement et collectivement. L'accélération des effets du changement climatique, l'accroissement des impacts de nos modes de vie sur notre environnement ou encore la complexité des situations et des arbitrages nécessitent de nouvelles compétences. Réussir ces transformations suppose que les différentes

composantes de la société soient formées et informées tout au long de la vie afin de comprendre les enjeux en profondeur, d'être capable de faire évoluer ses comportements, et de prendre part aux choix collectifs à mettre en œuvre. Les jeunes, mais aussi les parents, adultes, familles, professionnels, qui sont de plus en plus interpellés pour adopter des comportements écoresponsables, solidaires et éthiques, ont besoin de s'inscrire dans une démarche de progrès passant par l'éducation.

Dès 1992, dans la déclaration de Rio*, l'EEDD est considérée comme un élément essentiel à la mise en œuvre de l'Agenda 21 (plan d'action pour le 21^e siècle) : « *L'éducation [...] est indispensable pour modifier les attitudes de façon que les populations aient la capacité d'évaluer les problèmes de développement durable et de s'y attaquer. Elle est essentielle aussi pour susciter une conscience des questions écologiques et éthiques, ainsi que des valeurs et des attitudes, des compétences et un comportement compatibles avec le développement durable, et pour assurer une participation effective du public aux prises de décisions.* »

Vingt ans après, qu'en est-il ? Des étapes ont certes été franchies : l'éducation à l'environnement a intégré le concept de développement durable, élargissant sa sphère d'influence aux dimensions économiques et sociales. L'EEDD s'est invitée dans les politiques nationales, elle est maintenant intégrée à la Charte de l'environnement dans la Constitution française et à la Stratégie nationale du développement durable, et a été généralisée dans les programmes de l'Éducation nationale.

Malgré ces réelles avancées, il reste encore du chemin à parcourir pour que l'EEDD devienne véritablement une composante transversale de toute politique publique. Et ceci ne pourra se faire qu'avec une posture volontariste de la part des pouvoirs publics.

* Adoptée à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement.

L'EEDD : une multitude d'acteurs, des apprentissages tout au long de la vie	3
D'une meilleure compréhension des enjeux à un changement d'attitude	4
L'EEDD, c'est l'affaire de tous	7
Un levier pour les politiques publiques	9



L'EEDD : UNE MULTITUDE D'ACTEURS, DES APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE

Les multiples facettes de l'EEDD

L'EEDD revêt des réalités de terrain différentes. Son évolution est marquée par une ouverture croissante :

- vers des publics de plus en plus larges : elle ne s'adresse plus seulement aux enfants ;
- vers des objectifs plus globaux à travers notamment son intégration dans les politiques publiques ;
- vers des approches pédagogiques innovantes, donnant une chance à chacun de s'y intéresser et d'être réceptif, quels que soient son niveau de connaissance, sa sensibilité et ses capacités.

Qui sont les « acteurs de l'EEDD » ?

Ce terme regroupe une grande diversité de profils et de situations :

- Enseignants, animateurs, éducateurs, éco-interprètes, ce sont des professionnels qui se sont formés pour disposer à la fois de compétences environnementales et de compétences pédagogiques.
- Ils peuvent aussi travailler en milieu associatif, au sein des collectivités, dans le secteur éducatif ou œuvrer en entreprise, en bureau d'études, ou encore être travailleurs indépendants.
- Au-delà de ceux dont l'EEDD est le métier, certains sont amenés à en faire dans le cadre de leurs activités professionnelles, même si ce n'est pas leur cœur de métier : enseignants, agents de collectivités, chargés de mission en bureaux d'études...
- Dans le milieu associatif, des actions d'EEDD peuvent être conduites par des bénévoles.

Un annuaire des acteurs bourguignons de l'EEDD est disponible sur www.eedd-bourgogne.fr





© Centre Éden

D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES ENJEUX À UN CHANGEMENT D'ATTITUDE

L'éducation à l'environnement et au développement durable a pour objectif de permettre à chacun de comprendre les enjeux clés du développement durable, comme le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la lutte contre la pauvreté ou la consommation durable. Mais l'EEDD va aussi bien au-delà des connaissances, et cherche à faire acquérir les compétences (comme par exemple savoir trier ses déchets), les attitudes (ne pas gaspiller) et les valeurs (se comporter en citoyen responsable) nécessaires pour bâtir un avenir durable.



Une éducation au changement

La communauté internationale est arrivée à un consensus sur la nécessité de faire évoluer nos modes de vie de manière à ce que ceux-ci s'inscrivent dans les limites de notre planète. Cela passe par un changement de nos modes de faire et de notre rapport au monde qui nous entoure.

Mais **notre société ne changera que si le changement est choisi par l'ensemble des acteurs qui la compose. Cela implique tout d'abord que ces derniers comprennent pourquoi il est nécessaire de changer, puis s'en approprient les modalités.** À l'échelle individuelle comme à l'échelle collective, il s'agit d'un processus complexe, car il dépend à la fois de la volonté que nous avons de changer, mais aussi des conditions et de l'environnement avec lesquels nous devons composer, qu'ils soient d'ordre matériel, économique,

psychologique ou encore culturel. **En renforçant la capacité individuelle de chacun à changer, l'EEDD permet de répondre au besoin de changement collectif.**

L'EEDD accompagne l'individu à trois niveaux : tout d'abord en lui apportant la connaissance nécessaire pour comprendre les enjeux ; ensuite, en l'aidant à développer ses savoir-faire qui lui donneront la capacité d'agir ; enfin, en tant que démarche globale et cohérente, l'EEDD s'intéresse aussi aux valeurs propres au développement durable que sont le respect des différentes formes de vie, la solidarité entre les populations, l'entraide entre les individus, l'épanouissement individuel et collectif... Elle permet ainsi de donner du sens aux actions engagées et de développer la volonté d'agir. L'EEDD est, en cela, le gage d'un changement durable.

L'EEDD : pour quoi faire ?



De l'éducation à la nature... à l'éducation à l'environnement et au développement durable

1890	1970	1980	1990
Dès la fin du XIX^e siècle , pour les mouvements d'éducation populaire, la nature est facteur d'apprentissage : ils promeuvent une éducation « dans la nature et par la nature ».	Dans les années 1970 , la crise pétrolière et les premières marées noires provoquent une prise de conscience des limites des ressources naturelles et des atteintes portées à la nature. En réponse, les associations de protection de la nature se développent et deviennent plus nombreuses. Elles mettent en place des actions de découverte et de sensibilisation à la nature pour la faire connaître et faire comprendre la nécessité de la préserver.	Entre 1980 et 1990 , avec l'amplification des préoccupations environnementales, l'éducation à la nature s'élargit aux questions relatives aux pollutions, à l'énergie, aux déchets, ainsi qu'à la responsabilité de chaque individu de préserver l'environnement.	En 1992 , lors du Sommet de la Terre de Rio, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement est adoptée : l'EEDD y est désignée au chapitre 36 intitulé « Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation » comme un élément essentiel à la mise en œuvre du développement durable.



Une éducation à la citoyenneté

La notion de développement durable interroge notre appartenance au Monde, nos organisations sociales, nos systèmes socio-économiques. Elle interroge aussi notre capacité à créer les conditions favorables à un mieux « vivre ensemble », respectueux de la singularité de chacun et producteur de bien commun.

Travailler au vivre ensemble suppose de donner l'envie aux citoyens d'exercer un rôle dans la construction collective de notre société, de réinvestir l'espace public et de prendre part à un projet politique au sens de la vie de la cité. Cet objectif est-il possible sans information, sans consultation, sans concertation, ni implication ?

Dans ce domaine, l'EEDD a un rôle à jouer : elle ne doit pas se cantonner à prescrire des comportements vertueux (comme consommer bio et local) ou des éco-gestes (utiliser des ampoules basse consommation d'énergie, par exemple). Elle a aussi pour mission de faire comprendre les règles d'organisation de la société afin de permettre à chacun de faire ses propres choix et de répondre aux questions telles que : Pourquoi devons-nous nous investir dans la vie de la « cité » ? À quel modèle de société aspirons-nous ? **À travers les valeurs qu'elle promeut comme le respect, la tolérance, le partage ou la diversité, l'EEDD est une éducation à la citoyenneté et à l'engagement envers le bien commun.** Elle est un moyen de repasser de l'individuel au collectif.

Les pratiques pédagogiques mises en œuvre en EEDD s'appuient sur des démarches qui amènent les individus à prendre part dans les projets, les apprentissages et les prises de décision. En Bourgogne, on peut citer l'exemple de projets de jardins partagés qui sont élaborés avec les habitants et portés par des associations d'EEDD, à la demande de collectivités ou des bailleurs sociaux. Autre exemple, les démarches de compostage collectif en pied d'immeuble qui se généralisent et participent des mêmes méthodes et objectifs.

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens »

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée en juin 1992

Ce sont des moyens utiles et efficaces pour sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux en abordant de manière très concrète les questions de biodiversité, de ressource en eau, de préservation des sols, de recyclage des déchets... Ces pratiques permettent de satisfaire un besoin

ou un souhait individuel, tout en représentant un bénéfice pour une communauté telle que le quartier ou la commune. Elles constituent un support particulièrement adapté pour élaborer en commun l'organisation d'un espace partagé.

Dans les établissements scolaires et structures éducatives, les démarches de développement durable de type Agenda 21 scolaire, Éco-École ou Écosffere*

sont également de bons vecteurs d'éducation à la citoyenneté. Un des principes fondateurs de ces démarches est d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants, personnel technique et administratif...) dans les décisions prises en faveur d'une gestion durable de l'établissement et dans l'élaboration des projets pédagogiques. Elles sont l'occasion d'expérimenter un nouveau mode de gouvernance, notamment en y associant des élèves éco-délégués, et représentent un bon outil pour former les jeunes à l'exercice de la démocratie.



Démarche de développement durable proposée aux collèges de Bourgogne. Écosffere s'articule autour de deux volets complémentaires : l'un technique portant sur la gestion du bâtiment, l'autre éducatif.

En savoir plus :

www.alterre-bourgogne.org



Quelle place accorder à l'élève éco-délégué ?

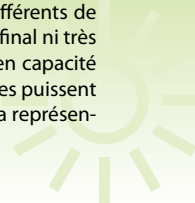
Marion Bertin Sihr, OCCE 58

Dans le cadre d'un Agenda 21 scolaire, pour se positionner pleinement dans la participation ou la coopération, il faut au préalable que les adultes se questionnent sur la place de l'élève dans le projet. Comment les éco-délégués sont-ils choisis ? Sont-ils désignés, volontaires ou élus démocratiquement par les autres élèves ? Qu'attend-t-on d'eux : qu'ils soient

forces de proposition ou qu'ils aident à la mise en œuvre des actions prévues par les adultes ? De fait, c'est aussi la place de l'adulte dans le projet qui est questionnée. Il faut accepter que les priorités et les objectifs des élèves puissent être différents de ceux des adultes. Si ceux-ci ne sont pas pris en compte, l'exercice n'est au final ni très participatif, ni très démocratique. Ça change tout si on place les jeunes en capacité de construire des propositions cohérentes et réalistes, de façon à ce qu'elles puissent être intégrées par les adultes ! On travaille alors aussi sur ce que signifie la représentativité et ce à quoi elle engage.

Contact : ad58@occe.coop

Éclairage



2000

2010

Aujourd'hui

En France, en 2003, l'éducation est identifiée dans la SNDD comme un moyen pour contribuer à relever les neuf défis stratégiques*. Depuis 2004, l'EEDD est pleinement entrée dans les textes et dans les programmes de l'Éducation nationale. En 2005, la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution française, cite l'éducation à l'environnement comme devant « contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente charte ».

Aujourd'hui, l'EEDD intéresse chaque année davantage d'acteurs de la société civile, comme en témoigne la très large ouverture des Assises nationales de l'EEDD de 2009 et de 2013. En 2013, l'EEDD a été le sujet de l'une des cinq tables rondes de la Conférence environnementale.

* Les neuf défis stratégiques de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) : Une consommation et une production durables ; Société de la connaissance ; Gouvernance, Changement climatique et énergies ; Transport et mobilité durables ; Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; Santé publique ; prévention et gestion des risques ; Démographie, immigration, inclusion sociale ; Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le Monde.



EE, EEDD, EDD... et si on clarifiait ?

- **L'éducation à l'environnement** : La conférence de Tbilissi, en 1977, la définit comme une éducation civique qui a pour but « d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'Homme, complexité due à l'interactivité de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels ». Cette éducation à l'environnement vise aussi « à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement ». Dans ce contexte, l'environnement ne concerne pas seulement les caractéristiques biophysiques des milieux qui nous entourent, mais « tout ce qui nous environne », et intègre donc également les dimensions sociales, économiques et culturelles de nos milieux de vie.
- **L'éducation « au sujet de » l'environnement** poursuit l'objectif de faire acquérir des connaissances et des compétences sur l'environnement.
- **L'éducation pour l'environnement** vise à éduquer en vue de protéger l'environnement.

- **L'éducation dans l'environnement** ou **par l'environnement** appréhende l'environnement comme milieu d'apprentissage, considérant que l'immersion dans l'environnement favorise l'émergence de valeurs et de compétences.
- **L'éducation relative à l'environnement** recouvre ces trois dernières approches (d'après Lucie Sauvé, professeure et chercheuse en éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté à l'Université du Québec à Montréal).
- **De l'EE à l'EEDD** : En France, on voit actuellement se côtoyer plusieurs termes assez proches : *éducation à l'environnement*, *éducation au développement durable* (retenu par l'Éducation nationale), *éducation à l'environnement et au développement durable*. Avec l'émergence du concept de développement durable, les acteurs du secteur ont élargi la notion d'éducation à l'environnement aux aspects économiques et sociaux. Ils tiennent toutefois le plus souvent à conserver le terme « environnement » même si, par définition, l'environnement est inclus dans le développement durable. Cela s'explique par la volonté de mettre en avant la dimension nature en tant que milieu de vie de tous les êtres vivants. Alors que l'environnement, vu sous l'angle du développement durable, fait davantage référence à la gestion des ressources ou à l'aménagement du territoire.



Témoignage

Des pratiques pédagogiques participatives au service de l'éducation à la citoyenneté

Cécile Artale, directrice de *Pirouette cacahuète*

Pour associer les habitants dans le projet de jardin partagé que nous avons mené à Longvic, nous avons imaginé des ateliers-maquettes pour représenter le futur jardin. Une trentaine d'habitants du quartier y ont participé, et d'autres habitants ont été consultés lors d'un porte-à-porte pour choisir l'une des deux maquettes. Puis les futurs jardiniers, les familles, les enfants ont participé aux travaux : plantation de haies, construction de murs en pierres sèches, plessis pour délimiter les parcelles... Toutes ces étapes ont permis de sensibiliser les habitants à l'écosystème jardin, aux pratiques du jardinage écologique, tout en les amenant à se connaître ou à se reconnaître dans leur diversité. Dans ce projet, notre plus-value, en tant qu'acteur de l'EEDD, est liée à notre expérience pédagogique : elle nous permet de nous adapter aux spécificités des publics avec lesquels nous travaillons. Nous concevons des outils pédagogiques qui favorisent à la fois l'apport de connaissances et les échanges. Pour les participants qui ont du mal à prendre la parole en public, le fait de participer à la maquette leur a permis de s'exprimer d'une autre façon, de donner leur avis tout en faisant, et que cet avis soit pris en compte et respecté. Notre approche, c'est de « nourrir les participants », pour qu'ils construisent leurs propres points de vue et surtout, qu'ils osent l'exprimer... en bref, qu'ils exercent leur citoyenneté !

Contact : c.artale@pirouette-cacahuete.net



© Pirouette cacahuète

Éclairages

Apprendre à construire des solutions ensemble dans un monde de plus en plus complexe

Jean Simonneaux, professeur en didactique à l'École nationale de formation agronomique de Toulouse

En matière de développement durable, les savoirs à acquérir sont complexes : l'alimentation responsable met en jeu des questions de santé, d'économie, d'agronomie ou encore de sociologie. Ce sont aussi des savoirs mixtes : les questions liées à l'énergie ou à l'alimentation sont des questions scientifiques, mais qui ne peuvent pas être détachées des pratiques sociales et des valeurs éthiques de nos sociétés. Les solutions ne sont ni uniques, ni universelles, et sont souvent porteuses d'incertitudes. Éduquer à l'environnement et au développement durable, c'est donc s'intéresser à des questions sources de débats et de controverses à la fois dans la société et dans la communauté scientifique. Dans ce contexte, l'objectif de l'EEDD est d'apprendre à construire des solutions ensemble. Et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées (approche systémique, débats, cartographies de controverses...) doit favoriser les prises de position et l'engagement des apprenants sur ces « questions socialement vives ».

Contact : jean.simonneaux@educagri.fr

Former à l'intérêt de la politique dès le plus jeune âge

Jean-Philippe Robinet, formateur à l'Institut d'éco-pédagogie de Liège (Belgique) et animateur en éco-citoyenneté à l'association *Roule ta Bille*

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, former les formateurs sur le thème « Parler politique en classe » me paraît fondamental car enfants, jeunes et adultes ont besoin d'enseignants et d'éducateurs prêts à les initier et les outiller sur ces aspects. Si l'éducateur a pour rôle de faire comprendre les enjeux socio-environnementaux pour permettre d'appréhender la complexité du monde qui nous entoure, il doit aussi montrer en quoi la politique a une influence sur notre environnement local et global, et rendre compréhensibles les systèmes décisionnels, pour permettre à chacun de s'y situer et d'y prendre place.

Contact : jp.robinet@institut-eco-pedagogie.be



© Alterra Bourgogne

Jeu autour de mobilité individuelle et urbanisme, Journées de l'ERE 2010

L'EEDD, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'éducation à l'environnement et au développement durable a longtemps été considérée comme réservée aux enfants et donc pratiquée principalement sur les temps scolaires et périscolaire. Pourtant, pour être en mesure de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, c'est bien l'ensemble des citoyens, dans leur vie de famille, leurs activités professionnelles, sportives ou culturelles, qui doivent être informés, sensibilisés et formés pour retrouver leur capacité d'agir... et ce, dès à présent !

Les jeunes sont la première cible de l'EEDD

Avec les circulaires de 2004, 2007 et 2013 de l'Éducation nationale, l'EEDD est dorénavant intégrée dans toutes les disciplines enseignées. L'objectif est que l'ensemble des élèves, de la maternelle à l'enseignement supérieur, soient formés aux enjeux du développement durable en amont de leur vie active. Ces textes fournissent un cadre officiel à des pratiques et des enseignements qui étaient déjà dispensés aux jeunes. Ils viennent les renforcer et favoriser la formation des enseignants eux-mêmes.

Au-delà des temps et espaces scolaires, des actions d'EEDD peuvent être menées en centres de loisirs ou de vacances. **Afin de mettre en cohérence ces initiatives et d'assurer une continuité éducative, des outils à destination des collectivités existent**, tels que le projet éducatif territorial (qui peut aussi prendre la forme de projet éducatif global ou de plan éducatif local). En 2012, la Ville de Dijon a adopté un projet éducatif global (PEG). Celui-ci associe, autour d'une même table, de nombreux acteurs et partenaires de la ville : l'Éducation nationale, la Direction départementale de la Cohésion sociale, la Protection maternelle et infantile, la Caisse d'allocations familiales, des associations d'éducation populaire, des associations environnementales, des associations culturelles et sportives... L'objectif est de mettre en cohérence les activités proposées aux enfants et aux jeunes en matière d'activités culturelles, sportives et de réussite éducative sur le territoire. Le développement de projets d'EEDD figure dans les actions de ce PEG. Le Grand Chalon est également porteur d'un projet éducatif global, associant les actions sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et des actions à destination des familles et du grand public.

... mais est-ce suffisant ?

L'éducation au développement durable a longtemps été orientée en priorité vers les jeunes dans l'objectif d'éduquer les acteurs et décideurs de demain. Or cela revient à remettre le temps de l'action à plus tard. L'urgence environnementale peut-elle se permettre d'attendre que les enfants d'aujourd'hui deviennent grands pour agir ? Si nous souhaitons maintenir les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990 pour limiter l'ampleur du changement climatique ou encore restaurer une bonne qualité des eaux d'ici 2015, **ce sont bien les décideurs, les professionnels, les élus, les citoyens et les consommateurs d'aujourd'hui qui doivent agir et donc être éduqués, formés et responsabilisés dès à présent.**



Le PEG, un outil pour créer de la continuité éducative

Elsa Debarnot, pôle de réussite éducative de la Ville de Dijon

La ville ou l'agglomération semble être le bon échelon pour créer une continuité éducative à travers le projet éducatif global, en réunissant plusieurs acteurs du territoire autour d'objectifs partagés et en formant des partenariats. C'est un moyen de valoriser les actions positives et constructives qui ont lieu sur le territoire, de faire s'impliquer les jeunes. Il est de la responsabilité de la collectivité d'investir pour la formation et le bien-être des citoyens et donc d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Pour cela, la ville, dans le cadre du PEG, travaille en transversalité avec les services municipaux et les partenaires éducatifs du territoire tels que les associations.

Contact : edebarnot@ville-dijon.fr

Alice Jannet, association Arborescence

En 2009, Arborescence a créé le réseau Nature dans la ville dont l'objectif est d'aménager des zones écologiques urbaines sous forme participative, avec les habitants, jeunes et adultes. Le PEG constitue un outil particulièrement pertinent dans ce cadre. Outre les moyens financiers qu'il nous apporte, le PEG nous met concrètement en lien avec les responsables et animateurs de la ville, ce qui nous permet de prendre en compte leurs projets pédagogiques spécifiques dans nos propositions. Ces échanges sont formateurs et génèrent une meilleure cohérence entre les différents acteurs éducatifs dijonnais.

En 2012, 1 200 enfants des centres de loisirs et accueils de loisirs périscolaires ont initié l'Espace naturel partagé urbain au Bois du ru de Pouilly à Dijon. Leur mobilisation, soutenue par le PEG, a été le point de départ de la concertation citoyenne que nous avons menée ensuite avec les habitants et les écoles pour valoriser cet espace de vie partagé.

Contact : alijanfr@yahoo.fr



Par ailleurs, attendre des jeunes qu'ils soient en mesure de réparer les atteintes à l'environnement que nous provoquons, fait peser sur eux des responsabilités qui ne sont pas les leurs. N'est-ce pas aussi leur imposer le poids d'une dette dont ils ne sont pas à l'origine et leur donner la vision d'un avenir qui n'est pas désirable ?

Autre argument pour élargir les actions d'EEDD au-delà de la sphère scolaire et périscolaire, la nécessité d'une cohérence globale avec les pratiques et les comportements adoptés « à la maison ». Les enfants sont incités à trier les déchets et à ne pas gaspiller dans les établissements scolaires, mais que se passe-t-il une fois qu'ils rentrent à la maison ? Le tri est-il en place ? La famille a-t-elle été sensibilisée à la question du gaspillage alimentaire ? Il ne faut pas négliger l'influence de



Témoignages



L'EEDD a également toute sa place dans l'entreprise

Noémie Gamba, responsable de l'Espace info énergie de Côte-d'Or

Nous avons été plusieurs fois sollicités par des entreprises pour mettre en place des actions d'EEDD à destination des salariés. Le lieu de travail est un cadre particulièrement pertinent pour sensibiliser et informer les adultes car nous y passons tous beaucoup de temps. Si les choses

sont bien organisées avec une bonne communication interne, une bonne préparation en termes de lieu et de temps accordé, alors nos actions ont un réel impact. Nous faisons preuve de créativité et mettons toujours à disposition du matériel pédagogique d'animation - comme par exemple un jeu pour découvrir les isolants ou des maquettes pour présenter les différents types d'éclairage - qui éveillent la curiosité et suscitent l'intérêt. Nous pouvons alors échanger et mener notre travail de sensibilisation. Ces actions restent malgré tout trop peu nombreuses. Pour qu'elles se développent, il faudrait que les acteurs qui peuvent se mobiliser soient mieux connus et identifiés.

Contact : noemie.gamba@ber.asso.fr

Les adultes ne doivent pas être oubliés...

L'un des messages portés par les Assises nationales de l'EEDD de 2013 était « l'EEDD pour tous, tout au long de la vie ». Que ce soit dans la vie de tous les jours ou sur une échelle de temps et d'espace plus large, **de nombreuses opportunités peuvent être investies pour sensibiliser les adultes à l'environnement et au développement durable** à travers des actions très diverses : animation sur les marchés et dans les centres commerciaux, dans les maisons de retraite, repas à thème et fêtes de quartier, chantiers d'insertion, projets de sciences participatives, mise en place de monnaies locales... Des événements nationaux tels que la Semaine du Développement durable ou la Fête de la Nature fournissent également un cadre pour l'organisation d'actions locales qui font l'objet de médiatisation et de visibilité auprès d'un large public.

Parallèlement à ces événements, des démarches expérimentales existent et peuvent prendre la forme de concours ou de défis. C'est par exemple le cas du concours « Familles à énergie positive ». Organisé par PrioriTerre, avec le soutien de l'ADEME et des partenaires territoriaux volontaires, le projet vise un changement de comportements à travers plusieurs moteurs : la mobilisation et l'émulation des participants autour d'un projet commun, l'esprit d'équipe qui évite l'isolement et le découragement, le jeu pour une approche conviviale de thèmes qui peuvent être perçus comme rébarbatifs, une communication positive et une quantification des efforts fournis. L'objectif est, pour chaque foyer, d'atteindre au moins 8 % d'économie d'énergie. Dans certaines régions, non seulement les objectifs en matière d'économie d'énergie sont atteints et les comportements économes perdurent dans le temps, mais ils s'étendent

aussi à d'autres champs, comme l'alimentation, les déplacements ou la consommation d'eau.

Parmi les activités de loisirs, le sport peut aussi être un support d'éducation à l'environnement et au développement durable. Le Comité régional olympique et sportif (CROS) et la Direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bourgogne proposent chaque année une formation de formateurs sur le thème « Sensibiliser à l'environnement par la pratique des sports de nature », qui permet aux participants de découvrir comment utiliser leur activité sportive - et l'environnement dans lequel ils pratiquent - comme support d'éducation. Les manifestations sportives peuvent devenir une occasion d'informer, de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble des participants, petits et grands. Pour celles qui intègrent les critères du développement durable, le Comité national olympique et sportif français a créé le label Agenda 21, le sport s'engage®. Ce label prévoit un volet EEDD qui s'appuie sur la formation des organisateurs et la sensibilisation des participants par des moyens divers (livrets explicatifs, expositions, activités...).

...y compris dans le milieu professionnel

Dans son avis consacré à l'EEDD pour la transition écologique de 2013, le Conseil économique, social et environnemental souligne que **l'EEDD ne s'arrête pas à la formation initiale** : elle doit également être présente dans le monde du travail pour permettre la conduite du changement vers le développement durable. **La formation continue constitue ainsi une occasion d'introduire de l'EEDD auprès des professionnels.**

Lorsque des structures se lancent dans des démarches de responsabilité environnementale ou sociétale pour mesurer, puis modifier l'impact de leurs activités sur le territoire et l'environnement, elles sont amenées à mettre en place des actions relevant de l'EEDD pour leurs salariés (information, sensibilisation, formation) afin de leur permettre de mieux comprendre les enjeux et de contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du projet de la structure. Les professionnels de l'EEDD ont alors un rôle à jouer en mettant au service des structures professionnelles leurs compétences éducatives et leurs démarches pédagogiques pour accompagner les salariés.





© Alterra Bourgogne

Atelier de travail aux Assises de l'EEDD en Bourgogne le 30 janvier 2013.

UN LEVIER POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le développement durable est du ressort de chacun, y compris des collectivités et acteurs institutionnels qui, à travers les politiques publiques qu'ils impulsent, sont les garants du bien commun et de l'intérêt collectif. Pour atteindre les objectifs fixés dans les politiques publiques, les contraintes réglementaires et les avancées technologiques ne suffisent pas. Les acteurs publics, pour faire évoluer les modes de vie et les habitudes de consommation vers des comportements vertueux, doivent mener des démarches volontaristes d'information, de sensibilisation et de participation de la population, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la société. L'idée que l'EEDD doit être intégrée dans les politiques publiques de développement durable commence à faire son chemin.

L'EEDD, levier pour la mise en œuvre des politiques publiques

En qualité de gestionnaires des services publics et d'animatrices du territoire et parce qu'elles sont garantes du bien-vivre ensemble, les collectivités ont un rôle majeur à jouer en faveur du développement durable. Leur action dans ce domaine passe par la mise en place de politiques publiques qui peuvent être réglementaires ou incitatives. Mais faire adhérer la population aux objectifs que se fixent les pouvoirs publics en matière de développement durable nécessite un effort de pédagogie pour que la vision à long terme et les valeurs sous-jacentes à ces politiques soient comprises. Avec ses approches créatives et ses méthodes participatives, l'EEDD constitue un levier puissant pour faciliter la compréhension et l'appropriation des politiques par les populations, ainsi que leur mise en œuvre.

Lors de la conférence environnementale de septembre 2013, l'Association des régions de France a d'ailleurs réaffirmé que l'EEDD était une priorité et qu'à ce titre, elle devait trouver sa place dans tous les plans et schémas nationaux, régionaux et départementaux de politiques publiques. Concrètement, il s'agit de faire en sorte que les priorités et objectifs déclinés dans ces schémas soient accompagnés d'un volet éducation et sensibilisation. Celui-ci doit être co-construit dès

l'amont, entre acteurs de l'EEDD et acteurs institutionnels, la coopération et le partenariat étant gages d'une plus grande cohérence.

Pour un rapprochement des professionnels de l'EEDD et des acteurs institutionnels

Aux Assises régionales de l'EEDD qui se sont déroulées à Dijon le 30 janvier 2013, les participants ont été invités à réfléchir aux moyens permettant de créer du lien entre politiques publiques environnementales et actions d'EEDD. Le fait qu'acteurs de l'EEDD et acteurs institutionnels ne se connaissent pas suffisamment a été identifié comme l'un des principaux freins à l'intégration d'un volet EEDD dans ces politiques publiques.

Pour pouvoir se positionner comme force de proposition auprès des collectivités, il est en effet primordial que les acteurs de l'EEDD aient une bonne connaissance des politiques publiques menées sur leur territoire. **Pour les acteurs institutionnels, l'enjeu est d'identifier les acteurs de l'EEDD comme étant des professionnels et partenaires à part entière en capacité de leur apporter un savoir-faire en matière d'animation, de concertation et de conduite de projet.**

L'organisation de temps de rencontres, la création d'espaces d'échanges et de mutualisation sont autant d'opportunités pour développer l'intercon-

Les politiques publiques sont un ensemble de mesures mises en œuvre par les institutions et les administrations publiques pour agir en faveur d'une situation déterminée (santé, logement, emploi, politique environnementale...) afin d'atteindre des objectifs préalablement fixés.

Définition

De la sensibilisation à l'action



L'INFORMATION

Préalable à toute démarche de démocratie participative et de concertation, matériau de base de l'EEDD permettant de construire une culture partagée des enjeux du développement durable.



L'ÉDUCATION

Pédagogie des enjeux du développement durable ; actions menées par les collectivités en coopération avec la communauté éducative, dans le cadre scolaire et extra-scolaire.



L'EXPRESSION, LA CONSULTATION

À mi-chemin entre l'information et la concertation, temps de libération de la parole citoyenne permettant de prendre en compte les attentes des citoyens.



LA CONCERTATION

Association des citoyens à la conception d'un projet d'aménagement, d'un plan d'actions.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Contribution des citoyens à la stratégie de développement durable du territoire et aux différents plans d'action.



naissance et construire une vision et des objectifs partagés pouvant déboucher sur des stratégies d'EEDD à l'échelle d'un territoire.

Les processus de concertation organisés dans le cadre de l'élaboration et du suivi des plans et schémas territoriaux constituent des occasions, pour les pouvoirs publics, d'associer les acteurs en vue de définir ensemble des actions d'accompagnement. **Planifier les actions d'EEDD dès l'élaboration des politiques publiques permet de définir et de garantir les moyens et les ressources alloués à ces actions**, de façon à les inscrire dans la durée et par là même, les rendre plus efficaces.

Les démarches de développement durable comme les Agendas 21, les plans climats territoriaux ou les démarches de responsabilité sociétale des organi-

sations dans lesquelles s'engagent les collectivités territoriales nécessitent l'adhésion de la communauté locale. Ce sont aussi des opportunités pertinentes pour élaborer, avec les acteurs locaux, un plan d'actions d'EEDD ciblant les différents publics. En Bourgogne, l'élaboration conjointe du schéma régional climat-air-énergie par l'ADEME, la DREAL et le conseil régional a comporté une phase de consultation des acteurs socio-économiques. Un atelier a été consacré aux citoyens et aux acteurs de l'EEDD, afin de les associer pleinement à l'élaboration du plan d'action. La même gouvernance a été appliquée à la stratégie régionale pour la biodiversité, élaborée par le conseil régional et la DREAL. Lors de la phase de mise en œuvre, le rôle des acteurs de l'EEDD sera de donner aux différents publics concernés les clés de compréhension



Quelques pistes pour agir

Une politique EDD à l'échelle de la collectivité



Olivier Martel, responsable du plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon (69)

Il y a huit ans, le Grand Lyon a adopté un plan d'éducation au développement durable (PEDD) destiné à accompagner et faciliter l'appropriation par tous les habitants, des différentes actions prévues en matière de développement durable. Ce plan est lié à l'Agenda 21, au plan climat et au plan de déplacements. Dans tous plans, un volet

éducation figure en complément des volets communication, formation et concertation.

La collectivité est engagée dans l'EDD depuis 1990. En votant ce plan, la volonté du Grand Lyon était de rendre visible une politique et des actions qui étaient auparavant « cachées » dans les budgets des projets d'aménagement. Le plan d'EDD est mis en œuvre par un groupe inter-services animé par le service Développement durable. Dans ce cadre, nous menons trois types d'actions : certaines en direct comme la création d'outils pédagogiques, la formation de techniciens de collectivités, d'éducateurs et d'associations ; d'autres en collaboration avec des interlocuteurs du territoire tels que les communes et les syndicats mixtes ; et d'autres encore font l'objet de conventionnement avec les associations. A l'échelle du Grand Lyon, ce sont 80 personnes à temps plein qui sont concernées, dont plus de la moitié se trouve dans des associations avec lesquelles nous avons conventionné.

Ce plan s'adresse à 60 % aux écoles primaires mais il concerne aussi les centres sociaux, les adultes et les familles. Les projets auprès des adultes sont multiples : conseils de quartier, interventions auprès des conseillers en économie sociale et familiale, appui à des projets portés par des groupes d'adultes, événementiel...

À mes yeux, le plan est positif à plus d'un titre. Au sein de l'institution, il introduit de la transversalité entre les services et donne du sens aux métiers des agents. Chacune des politiques publiques que nous menons (distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, collecte des déchets, aménagement urbain, organisation des déplacements...) est accompagnée par des actions éducatives : cela facilite leur appropriation par les citoyens et permet de construire avec eux l'aménagement du territoire. Le plan d'éducation au développement durable a aussi fait prendre conscience aux communes du territoire de l'importance de mener une politique d'EEDD. Par le passé, nous avons d'ailleurs proposé des formations pour mettre en place une politique d'EEDD avec le CNFPT*. Aujourd'hui, la commune de Dardilly, qui compte 7 580 habitants, s'est dotée d'une personne missionnée spécifiquement sur l'EEDD.

Contact : omartel@grandlyon.org

* CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

L'EEDD pour les enfants et les citoyens, mais aussi pour les élus et les équipes municipales



Céline Tonot, 1^{ère} adjointe de la Ville de Longvic (21), déléguée au développement durable et au développement économique

En 2012, Alterre a lancé une démarche expérimentale consistant à accompagner des mairies et des écoles primaires dans la mise en œuvre d'actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air, de la pratique accrue d'activités physiques et d'une plus grande sécurité routière. Mené dans le cadre du plan régional

santé-environnement (PRSE2) et co-piloté avec l'Agence régionale de santé (ARS), le projet « Bon pied, bon air » a démarré à la rentrée scolaire avec deux établissements : l'école Notre-Dame à Mâcon et l'école Léon Blum à Longvic.

Nous sommes entrés dans le projet « Bon pied, bon air », motivés par plusieurs aspects : tout d'abord, la dimension sociale qui allait nous permettre de créer de l'échange entre les parents, les enfants et les enseignants sur autre chose que l'école. Ensuite, les aspects techniques et scientifiques sur la qualité de l'air, avec le camion de mesure d'Atmos'air, qui allaient nous apporter de la connaissance sur notre environnement proche ; et enfin, la dimension civique qui nous permettrait d'aborder des questions comme le stationnement ou la sécurité routière.

À l'heure du bilan, « Bon pied, bon air » nous aura bien sûr permis d'éduquer et de sensibiliser les enfants, les enseignants et les parents. Mais cette opération aura aussi eu un impact fort auprès de l'équipe municipale : parce que nous avons fait un travail de sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air « en amont », le conseil municipal a accepté de s'engager dans une politique publique mise en place par le Grand Dijon : quelques mois plus tard, notre commune a en effet adhéré de façon volontaire et avec enthousiasme au plan de protection de l'atmosphère (PPA). Il est alors devenu plus facile de se pencher sur les mesures à prendre, les initiatives à mettre en place notamment sur la mobilité douce, comme une voiture électrique en auto-partage pour le personnel municipal et les habitants.

Aujourd'hui, nous accompagnons autant que possible les interventions de la commune d'un volet EEDD qui se traduit par des actions de pédagogie, d'information, de sensibilisation auprès de tous, enfants comme adultes. Nous constatons que la population, bien informée et bien impliquée, est non seulement plus ouverte et réceptive aux actions que nous menons, mais aussi plus entreprenante et responsable. Le fait que les messages que l'on cherche à faire passer s'appuient sur des actions concrètes donne du sens et de la cohérence. Le « faire participer » et la mixité sociale, ça marche ! Il faut juste prévoir plus de temps, mais les effets sont aussi plus durables.

Contact : celinetonot@gmail.com



Dans le cadre de ces démarches, les équipes municipales et les élus peuvent eux-mêmes être bénéficiaires des actions de sensibilisation et de formation définies dans un plan d'actions EEDD, pour les aider à développer de nouveaux savoir-faire comme le décloisonnement des politiques, la mutualisation des compétences et des procédures internes ou encore la concertation avec les citoyens.

En Bourgogne, les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'environnement réunis au sein du SFFERE* mutualisent leur offre de formation en EEDD au sein d'un plan annuel : Plani'Sffere. Une trentaine de jours de formation sont ainsi proposés gratuitement aux enseignants, éducateurs, animateurs territoriaux, agents de collectivités...

* Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement



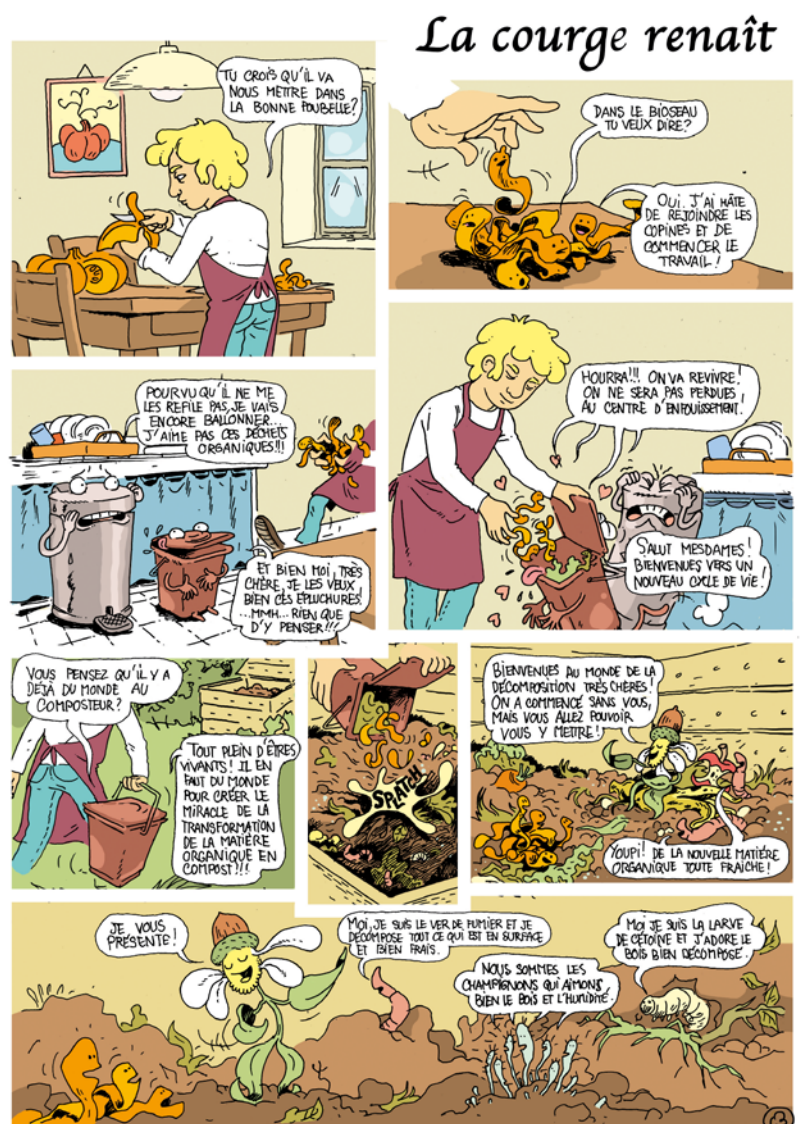
Francine Guillemain, technicienne prévention/communication au SIVOM du Louhannais (71)



Le SIVOM du Louhannais est engagé dans un programme de promotion du compostage des déchets sur 45 communes. Ce programme s'appuie sur un volet sensibilisation-éducation. Si on veut que les gens se mettent à la prévention, c'est très simple.

il faut leur expliquer pourquoi et comment. Je fais donc des animations scolaires ; j'ai créé des jeux sur la réduction des déchets. Nous travaillons aussi en direction des adultes en utilisant différents supports de communication, comme les radios et les journaux locaux : depuis deux ans, nous avons, une fois par mois, un quart de la dernière page dans un journal qui sort deux fois par semaine et dont nous nous servons pour informer sur le stop pub, les recycleries, les petits gestes. Nous intervenons dans les centres sociaux pour faire des ateliers de fabrication de produits d'entretien ou des ateliers « cuisiner ses restes » avec des adultes. Le but est de toucher le plus de personnes possible, et de jongler à la fois avec les sujets et avec les supports, comme pour créer une petite musique de fond. À force de l'entendre, les gens doivent se dire qu'il y a vraiment urgence. Les résultats des actions pédagogiques ne sont pas toujours faciles à évaluer, mais ce qui est sûr, c'est que nos poubelles ont diminué de 8 % depuis 2009 !

Contact : sired.communication@wanadoo.fr



repères n° 65 - Éducation à l'environnement et au développement durable : tous concernés ! - juillet 2014

Pour vos actions en EEDD, ayez le réflexe d'aller sur la plate-forme de partage des ressources en EEDD en Bourgogne !

Vous êtes une collectivité, une structure éducative, une entreprise... Vous recherchez un intervenant, un outil pédagogique, une animation, une formation... pour mener une action d'éducation à l'environnement et au développement durable. Accédez à plus de 300 ressources en un clic :

www.eedd-bourgogne.fr

Références documentaires

- **L'éducation au développement durable tout au long de la vie pour la transition écologique. Les avis du Conseil économique, social et environnemental.** Allain Bougrain Dubourg et Antoine Dulin. Décembre 2013
- **La contribution des collectivités à l'éducation au développement durable : Enjeux, recommandations et retours d'expériences.** Comité 21. Septembre 2007
- **Les enjeux de l'appropriation de l'éducation au développement durable par les collectivités territoriales : l'exemple du Grand Lyon.** Anastasia Musart, sous la direction de Gwenola Le Naour. Université Lumière, Institut d'études politiques de Lyon. Septembre 2011
- **Guide pratique d'éducation à l'environnement : entre humanisme et écologie.** Réseau École et nature. Août 2010
- **On fait tous de la politique.** Symbioses n° 82. Premier trimestre 2009
- **Le développement durable en questions.** Symbioses n° 94. Deuxième trimestre 2012
- **Les Assises régionales de l'EEDD en Bourgogne : restitution.** Alterre Bourgogne. 2013
- **3^{es} Assises nationales de l'EEDD : Ouvrir l'horizon ! Résultats et perspectives.** GRAINE Rhône-Alpes et CFEEDD. 2013
- **Les pédagogies de l'EEDD, le sens de nos pratiques.** Le dossier n°4. GRAINE Rhône-Alpes. Deuxième semestre 2007
- **Développer l'éco-citoyenneté dans la mise en œuvre des politiques publiques.** Plan d'éducation au développement durable. Grand Lyon. Septembre 2006
- **La participation : regard, pratiques, démarches en éducation à l'environnement.** Lettre du GRAINE Poitou-Charentes n° 17. Janvier 2008
- **Éducation à l'environnement pour tous, partout, tout au long de la vie.** Lettre du GRAINE Poitou-Charentes n° 18, 2009
- **Sociologie de l'énergie et passage à l'acte.** CLER infos n° 92. Réseau pour la transition énergétique. Janvier-février 2013

REMERCIEMENTS

Alice Jannet (Arborescence), Delphine Miroy et Noémie Gamba (BER), Jean-Michel Blondeau (CPIE Pays de Bourgogne), Comité technique du SFFERE, Sophie Blard (CROS de Bourgogne), Élise Ladevèze (Graine Rhône-Alpes), Alexandra Noël (Grand Chalons), Olivier Martel (Grand Lyon), Jean-Philippe Robinet (Institut d'éco-pédagogie de Liège), Marion Bertin-Sihr (OCCE 58), Marie-Capucine Barrachin (Pays Seine-et-Tilès), Cécile Artale (Pirouette cacahuète), Francine Guillemain (SIVOM du Louhannais), Jean Simonneaux (Université de Toulouse), Elsa Debarnot (Ville de Dijon), Céline Tonot (Ville de Longvic).

Avec le concours financier de :



La reproduction des informations contenues dans REPÈRES est autorisée, à condition d'en mentionner la source et l'origine. Alterre Bourgogne demande à toute personne utilisant ou reproduisant ces informations dans un document de bien vouloir lui en adresser un exemplaire.

repères

Périodique d'Alterre Bourgogne

Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne
9 boulevard Rembrandt - 21000 Dijon
Tél. : 03 80 68 44 30
Courriel : contact@alterre-bourgogne.org
Site Internet : www.alterre-bourgogne.org

Directeur de la publication : Jean-Patrick Masson
Rédaction : Christine Coudurier et Stéphanie Marquet
Ont également collaboré : Nadège Austin, Fabienne Lapiche-Jaouen, Pascale Repellin, Aurélien Trioux, Valérie Trivier
Relecture : Aurélie Berbey

Design graphique : 1 égal 2 - www.1egal2.com
Imprimé par S2e, Marsannay-la-Côte
sur papier certifié PEFC
Dépôt légal 3^e trimestre 2014
ISSN : 1957-1798

